

REGLEMENT DU JEU « pronostics Football Ligue des Champions 2019/2020 – Würth France »

Article 1 : Organisation

La Société Würth France dont le siège est situé Z.I Ouest, rue Georges Besse, BP 40013, 67158 Erstein cedex, SIRET N°6685029660041, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Pronostics Football Ligue des Champions 2019-2020 - Würth** ». Les gagnants du jeu seront déterminés selon les conditions ci-après.

Article 2 : Date du jeu « Pronostics Football Ligue des Champions 2019/2020 »

Le jeu aura lieu du 9 août 2019 au 30 Mai 2020.

Article 3 : Accès au jeu

Ce jeu est ouvert uniquement aux professionnels, clients de l'entreprise ainsi qu'aux collaborateurs de Würth France. Un seul participant par adresse e-mail est autorisé.

Article 4 : Principe du jeu

Il se déroulera de la façon suivante : chaque client ou collaborateur pourra se rendre sur le site pronostics.wurth.fr pour parier librement et gratuitement sur les résultats d'un ou plusieurs matchs de football de Ligue des Champions 2019/2020.

Chaque pari permettra de remporter des points selon les critères suivants :

Pour chaque pronostic réussi (victoire ou match nul, et nombre de buts), les participants obtiennent 4 points.

Pour chaque pronostic réussi sur la victoire et la différence de buts, les participants obtiennent 3 points.

Pour chaque pronostic réussi sur le vainqueur ou un match nul, les participants obtiennent 2 points.

Article 5 : Doublement des points

Les participants ont la possibilité d'utiliser un joker qui double leurs points. Lorsqu'un match est signalé comme joker, les participants qui trouvent le résultat se verront doubler le nombre de points obtenus.

Article 6 : Question Bonus

Chaque participant a jusqu'au 17/09/2019 pour faire des pronostics bonus. S'ils s'avèrent exacts, les participants obtiennent le nombre de points suivants :

1. Qui remportera la Ligue des Champions (saison 2019-2020) ? Nombre de points : 5
2. Quelle équipe arrivera sur la seconde marche du podium (saison 2019-2020) ? Nombre de points : 5
3. Dans quelle équipe joue le meilleur buteur de la compétition (saison 2018-2019) ? Nombre de points : 5

Article 7 : Gagnants

Les 50 premiers participants se verront remettre un gain (voir Article 8). En cas d'égalité de points, tous les pronostics gagnants sont comparés par pondération.

Le joueur qui compte le plus de pronostics exacts se place devant l'autre joueur comptant le même nombre de points. Si le nombre de pronostics exacts est également identique, les pronostics sont comparés à l'aide de la différence de buts. Si l'égalité demeure, les joueurs partagent la même place et donc le même gain.

Les participants ont la possibilité de créer des équipes. Le nombre de personnes membres d'une équipe est limité à 10 personnes.

Article 8 : Gains mis en jeu

Gain n°1 : 2 billets pour un match de Ligue des Champions (hors phases finales) – valeur 200€.

Gain n° 2 : Deux places pour un match de Ligue 1 – valeur 120 €

Gain n° 3 : Un maillot officiel personnalisé – valeur 80 €.

Gain n° 4 : Un bon d'achat pour des articles de sport – valeur 50 €

Gains n° 5 : Un bon d'achat pour des articles de sport – valeur 40 €

Gains n° 6 à 50 : un bon d'achat – Valeur 30 €.

Gain Equipe 1 : Bon d'achat de 150 € en article de sport pour l'équipe

Gain Equipe 2 : Bon d'achat de 100 € en articles de sport pour l'équipe

Gain Equipe 3 : Bon d'achats de 50 € en article de sport pour l'équipe

Les gains gagnés ne seront pas échangeables, ni contre d'autres lots, ni contre leur valeur, ni en avoir.

Article 9 : Obtention des gains

Les gagnants seront informés de leur gain sur le site et par mail à la fin du championnat de Ligue des Champions 2019/2020.

Article 10 : Dépôt et acceptation du règlement

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via reglement.com auprès de l'étude SELARL CLERGEOT-TUAL, Huissiers de justice associés, 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Michel Jacq, Huissier de justice 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé, dépositaires du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. La participation aux pronostics implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le remboursement des frais de demande de règlement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique sur simple demande.

Article 11 : Responsabilités

La société Würth France ne saurait être responsable dans le cas où l'animation de pronostics serait annulée pour cause de force majeure. Elle se réserve le droit d'annuler si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Würth France pourra annuler tout ou partie des pronostics, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 12 : Réclamation

Toute réclamation devra faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse de la société organisatrice et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur.

Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de deux mois après la clôture du jeu.

Article 13 : Informatique et Liberté

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'organisateur : Würth France S.A. – Pronostics Football Ligue des Champions 2019 / 2020 – Service Communication - Rue Georges Besse – Z.I. Ouest - BP 40013 - 67158 Erstein Cedex

Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique sur simple demande.

Article 14 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Würth France Z.I Ouest, rue Georges Besse, BP 40013, 67158 Erstein cedex et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.